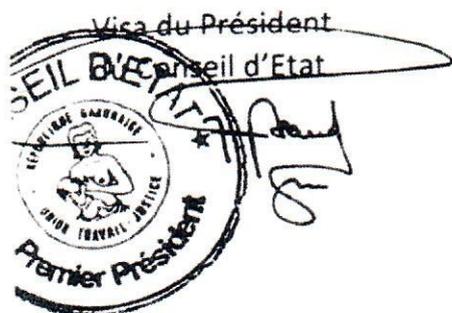


MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU TOURISME



Décret n° 0326 /PR/MMIT
complétant certaines dispositions du décret
n°0227/PR/MMIT portant création de l'Agence
Gabonaise de Normalisation

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°0224/PM/MBT du 20 novembre 1960 soumettant les opérations de contrôle des instruments de mesures à la perception d'une taxe ;

Vu le décret n°85/MEN-MF du 12 avril 1961 portant réglementation du contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n°000152/PR/MEFBP du 03 février 2006 portant attribution et organisation de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects ;

Vu le décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014 portant création et organisation de l'Agence Gabonaise de Normalisation ;

Vu le décret n°0335/PR/MIM du 28 février 2013 portant organisation du Ministère de l'Industrie et des Mines ;

Vu le décret n°0033/PR du 24 janvier 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°0353/PR du 3 octobre 2014 fixant la composition du Gouvernement de la République ;

Le Conseil d'Etat consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu ;



Ⓟ

Décrète :

Article 1 : Les dispositions du décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014 susvisé sont complétées et se lisent désormais comme suit :

« **Article 2 bis :** Par l'effet des dispositions du présent décret, les missions relatives à la métrologie légale sont de plein droit transférées à l'Agence Gabonaise de Normalisation, abrégé AGANOR ».

Article 2 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature, nécessaires à l'application du présent décret.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°85/MEN-MF du 12 avril 1961 et du décret n°000152/PR/MEFBP du 03 février 2006 susvisés, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Ⓟ

Fait à Libreville, le 02 JUL. 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat ;



Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement ;



Le Ministre des Mines, de l'Industrie
et du Tourisme ;

Christophe AKAGHA-MBA
Le Ministre de l'Economie, de la Promotion
des Investissements et de la Prospective ;



Régis IMMONGAULT TATANGANI

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics.

Christian MAGNAGNA

